



# Débats

## question du jour

# Coronavirus, comment garantir l'égalité des élèves devant les examens?



**Bruno Bobkiewicz**  
 Secrétaire national du SNPDEN,  
 syndicat des personnels de direction  
 (Photo : RTL)

## Il faudrait s'interroger sur une refonte partielle du calendrier du bac

Poser la question de l'égalité face aux examens, c'est s'interroger sur l'efficacité du dispositif de continuité pédagogique mis en place pour ceux qui ne peuvent plus se rendre en cours. Certes, tout ce que l'on pourra proposer sera moins intéressant que ce qui est fait en classe. Mais il faut néanmoins distinguer deux situations. Si un élève se trouve en quarantaine alors que sa classe continue normalement les apprentissages, on a alors recours, très classiquement, à l'environnement numérique de travail : le jeune absent a accès en ligne au cahier de textes, aux exercices, ainsi qu'aux documents

communiqués par les enseignants. Bien sûr, d'un établissement à l'autre, d'un professeur à l'autre, ce dispositif fonctionne plus ou moins bien. Mais en cette période particulière, nous insistons pour que chacun joue pleinement le jeu.

Lorsque tout un établissement est fermé, voire lorsque tous les élèves d'un département sont privés de cours, le ministère propose un dispositif de visioconférence permettant de faire cours à distance et d'interagir avec la classe. Cet outil fera-t-il ses preuves techniquement ? Les plateformes tiendront-elles vraiment le coup en cas de connexions en très grand nombre ? On en saura plus dans

les prochains jours. La principale difficulté consiste à mobiliser les professeurs, alors qu'ils n'ont pas été préparés à enseigner de la sorte et qu'on ne leur a pas fourni d'ordinateurs professionnels.

Se pose ensuite la question des examens. S'agissant des brevets ou bacs blancs, les épreuves peuvent se tenir à distance : on donne alors le sujet, à traiter dans un temps limité. Rien de très grave si un élève recourt à des ressources auxquelles il n'aurait pas eu accès en temps normal car on n'évalue pas seulement des connaissances mais aussi des capacités de réflexion et de composition.



Cela se complique pour les vrais examens. Pour les épreuves communes du contrôle continu, prises en compte pour le nouveau bac, ou le contrôle en cours de formation, leur équivalent en lycée professionnel, on peut envisager localement un report de deux semaines. Mais si toute une partie

de la France devait être durablement paralysée, il faudrait aussi s'interroger sur une refonte partielle du calendrier des épreuves finales du bac. Les candidats de certaines académies pourraient alors plancher à un moment ultérieur sur des sujets différents, ou bien bénéficier d'un barème ou d'un sujet aménagés.

Cela étant, il n'y a pas lieu de dramatiser. Chaque année, des établissements perdent des semaines entières de cours du fait de mouvements de protestation. Et les lycées concernés affichent un taux de réussite au bac semblable à celui d'années sans blocage...

**Recueilli par Denis Peiron**

*Les candidats de certaines académies pourraient plancher à un moment ultérieur sur des sujets différents, ou bénéficier d'un barème ou d'un sujet aménagés.*



**Rodrigo Arenas**  
*Coprésident de la fédération de parents d'élèves FCPE*  
 (Photo : Xavier Pierre/FCPE)

## Les inégalités vont se révéler encore davantage

Le coronavirus n'est pas responsable des inégalités scolaires qui existent déjà dans l'enseignement. On sait très bien que le baccalauréat n'a pas la même valeur selon les territoires et les établissements. Ceci étant dit, ces inégalités vont se révéler encore davantage en cette période de crise : la solution proposée aux enfants dont les écoles sont fermées – suivre les cours par Internet – correspond peut-être aux besoins de 90 % des familles mais laisse sur le bord du chemin les 10 % restantes.

Il y a, d'un côté, ceux dont les familles bénéficient d'un bon équipement informatique, qui vivent dans des villes où la qualité du réseau est satisfaisante et, de l'autre, ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre. Il existe aussi de grandes inégalités dans les usages informatiques. Dans certaines familles, par exemple, les enfants se débrouillent mieux que leurs parents devant un ordinateur. Comment ces parents-là pourront-ils dès lors accompagner leurs enfants ?

Je pense aussi aux élèves en situation de handicap. Comment vont-ils pouvoir suivre un cours sur Internet ? Bref, je crains que tous les enfants qui sont un peu éloignés de la norme soient



confrontés à de grosses difficultés. D'autant que les professeurs ne sont toujours pas formés à l'enseignement à distance. Il y a fort à parier que les chefs d'établissement se retrouveront, parfois, dans une grande solitude quand ils devront organiser ces cours. Et que les inégalités vont, là encore, se creuser en fonction des compétences des équipes pédagogiques.

En outre, je trouve particulièrement dommage que le ministère se contente de reprendre des solutions, au fond, très classiques. Ces cours magistraux, donnés par Internet, seront très peu interactifs et ressembleront, en fait, ni plus ni moins, aux photocopiés qui auraient pu être envoyés par la Poste il y a dix ans, en pareilles circonstances. Pourtant, Internet, média collaboratif par excellence, propose des ressources beaucoup plus intéressantes.

Si l'éducation nationale avait mis en place des outils collaboratifs depuis quelques années, les élèves auraient d'ailleurs pu poursuivre leurs travaux communs – grâce à des réseaux sociaux créés à l'échelle de la classe par exemple, ou à des messageries sécurisées. De tels outils prouveraient leur utilité en ce moment. Ils permettraient aux enfants de continuer à évoluer ensemble, ce qui est une mission essentielle de l'école, et un bon moyen d'expérimenter la solidarité. Et donc de lutter contre les inégalités.

**Recueilli par Emmanuelle Lucas**

*La solution proposée aux enfants dont les écoles sont fermées – suivre les cours par Internet – correspond peut-être aux besoins de 90% des familles mais laisse sur le bord du chemin les 10% restantes.*



Depuis lundi 9 mars, plus de 300 000 élèves sont concernés par des fermetures d'établissement destinées à contenir l'épidémie de coronavirus. La mesure – qui concerne aussi les crèches – s'applique notamment dans deux départements, le Haut-Rhin et l'Oise. Même s'il a été prévu un dispositif de «continuité pédagogique», la préparation au brevet et au bac s'en trouve perturbée.

*Lire aussi page 10-11.*